

Retour à la relève manuelle des compteurs d'eau

En fin d'année 2020, le conseil syndical inter-communal d'alimentation en eau potable a décidé de remettre à l'ordre du jour la relève basée sur les consommations réelles lors de la première facture de l'année. En effet, depuis deux ans, elle était calculée sur une estimation correspondant à une moyenne de l'année précédente. Le président Benoît Desenlis tient à préciser : « La relève mobilise deux agents pendant deux mois. Elle a la faculté d'apporter des avantages, mais aussi des inconvénients. Les avantages des estimations étaient indéniables, deux employés pouvaient travailler sur d'autres tâches pendant deux mois, mais le lot des inconvénients nous a fait revenir à la méthode d'antan. En effet, avec cette estimation, nous touchons du doigt certaines limites, comme celle de ne contrôler les fuites chez l'abonné qu'une fois par an, et de prendre le risque d'avoir des factures lourdes en termes de consommation, et une perte importante de l'eau que nous achetons ! Tout comme de générer des factures négatives en fin d'année, lorsque l'abonné a déménagé, etc. Ainsi en ce dé-



Contrôle manuel dorénavant./Photo DDM, G. C.

but d'année, nous avons renforcé l'équipe de terrain avec l'embauche d'un nouvel agent, sous forme de contrat aidé par l'État, ce qui nous permet de dégager du temps pour l'équipe de relève.

Autre nouveauté, cette relève se fera par des boîtiers électroniques, où la saisie est facilitée et surtout sécurisée, avec, en sus, une géolocalisation du compteur, notion importante pour la

traçabilité, mais aussi pour le transfert du savoir entre équipiers ».

La relève commence en ce mois de mars à Vic-Fezensac, elle durera un mois, puis viendra ensuite le secteur de Jégun, début avril, et le reste des villages adhérents au syndicat à partir de mi-avril.

Le SIAEP recommande aux abonnés de penser à libérer les niches des compteurs, parfois

inaccessibles aux agents, mais aussi de contrôler si le compteur est propre.

Les agents de l'accueil restent à votre disposition pour de plus amples renseignements, tout comme le site internet où un maximum de données vous est fourni – www.siaepvic.fr

Rappel des horaires d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.

Urgences fuites au 05 62 64 42 77.